

PROCÈS-VERBAL POUR L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Le 1^{er} jour du mois de novembre à 11 h 05, à l'hôtel de ville de Stanstead-Est est faite l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres sur invitation 2023-05.

L'ouverture des enveloppes est faite en présence de :

Claudine Tremblay, directrice générale

Amine Dahmane, inspecteur

Guylaine Simard, greffière-trésorière adjointe et secrétaire
réceptionniste

1. OUVERTURE DES ENVELOPPES

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que (3) trois soumissions ont été déposées et procède à l'ouverture des enveloppes reçues. Pour chacune d'entre elle, Madame Tremblay nomme le nom de la compagnie soumissionnaire et le montant total des travaux, avant taxes.

2. COMPAGNIES SOUMISSIONNAIRES

Les compagnies soumissionnaires pour l'appel d'offres 2023-05 pour la réalisation d'une installation sanitaire sont, selon l'ordre d'ouverture:

Plantation Francoeur inc. 24 503.15 \$, taxes non incluses;

Excavation Daniel Roy 26 850,00 \$, taxes non incluses;

Le groupe Expert Drains 56 220,19 \$, taxes non incluses

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance, il est 11 h 15

Claudine Tremblay
Greffière-trésorière

Guylaine Simard
Greffière trésorière adjointe

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 6 novembre 2023 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Mathieu Laliberté
Rock Simard
Nancy Picard
Gilbert Ferland

Sont également présentes :

Claudine Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière
Guylaine Simard, greffière-trésorière adjointe

Les conseillers Daniel Laflèche et Jean-Marie Lefebvre sont absents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour du 6 novembre 2023**
- 3. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2023**
- 4. Rapport des inspecteurs**
 - 4.1 Inspecteur en bâtiment –frais mensuel et offre services 2024
 - 4.1.1 Demande dérogation mineure – 405 chemin du lac Crystal
 - 4.2 Inspecteur en voirie – Frais
 - 4.2.1 Délégation de pouvoir
 - 4.2.2 Autorisation de dépenses
 - 4.3 Directrice générale - Rapport
 - 4.3.1 Rapport activité de fonctionnement – Dépôt
 - 4.2.2 Autorisation de dépenses
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Séance de conseil 2024
 - 5.2 Chemin Hiver fermeture
 - 5.3 Hôtel de ville – Fermeture période des fêtes
 - 5.4 Préparation Budget – Calendrier des rencontres
- 6. Rapport des comités**
 - 6.1 Rapport de la mairesse
 - 6.2 Rapport du comité des chemins
 - 6.3 Rapport du comité d'urbanisme
 - 6.4 Rapport du comité environnement - régie des déchets
 - 6.5 Rapport du comité sécurité publique - incendie
 - 6.6 Rapport du comité MADA / famille
 - 6.7 Rapport du comité loisirs
 - 6.8 Rapport du comité parc
- 7. Présentation des comptes**
 - 7.1 Délégation de pouvoir greffière-trésorière
 - 7.2 Adoption des comptes déjà et à payer
- 8. Dépenses et engagements de crédits**
 - 8.1 Politique salariale – Indexation
 - 8.2 Accueil parc - Installation septique soumissions
 - 8.3 Entente culturelle 2024
 - 8.4 Équilibrage rôle 2025-26-27 – Offre de services

Municipalité de Stanstead-Est

- 8.5 Pompe – Achat
- 8.6 Bâtiments municipaux – soumissions déneigement 2023/2024
- 8.7 Party de Noël
- 8.8 Ville de Stanstead - Entente patinage libre
- 8.9 Légion royale canadienne – Don
- 8.10 FVMV-03 – Demande
- 8.11 Centraide - Demande appui financier
- 8.12 Excavation Daniel Roy - Factures

9. Avis de motion

- 9.1 Avis motion – Règlement 2023-06

10. Adoption de règlement

11. Divers

12. Période de questions

13. Clôture et levée de la séance

Rés. 2023-11-172

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D' adopter l'ordre du jour du 6 novembre 2023, tel que présenté en ajoutant les points suivants :

- 11.1 Animaux de ferme en liberté
- 11.2 MTQ- Signalement intersection dangereuse

Et en retirant le point 8.12 qui a déjà été traité à la séance d'octobre 2023.

ADOPTÉ POUR 6

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAUX DU 2 OCTOBRE 2023

Rés. 2023-11-173

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

D' adopter les procès-verbaux du 2 octobre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 6

4. RAPPORT DES INSPECTEURS

4.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 1686 d'un montant 2 063,00\$, avant taxes, représentant 28 heures et de 25 kilomètres de frais de déplacements en septembre 2023;

Rés. 2023-11-174

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

DE payer à la compagnie Urbatek la facture no 1686 d'un montant total de 1 850.81 \$, taxes incluses, pour services d'inspection municipale rendus en septembre 2023.

ADOPTÉ POUR 6

**4.1.1 DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 405
CHEMIN DU LAC CRYSTAL**

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une demande de dérogation pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant ;

CONSIDÉRANT QUE la maison se trouve dans un terrain en pente ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est limité en arrière par une surface d'eau (lac) ;

CONSIDÉRANT QU' il est possible de construire un bâtiment accessoire en pente sur des fondation en pieux ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de consultation en urbanisme le CCU a étudié la demande le 18 octobre 2023, et qu'il ne recommande pas au conseil d'accorder la dérogation mineure ;

Rés. 2023-11-175

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Laflèche
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

DE ne pas accorder la dérogation pour l'installation dudit bâtiment accessoire tel que demandé.

ADOPTÉ POUR 6

4.2 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Monsieur Brian Curtis, l'inspecteur en voirie, dépose son rapport mensuel. Copie du rapport est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

4.2.1 DELÉGATION DE POUVOIR

L'inspecteur en voirie dépose une délégation de pouvoir pour de frais de déplacements effectués entre février et octobre 2023

Frais de déplacements	81.60 \$
-----------------------	----------

Rés. 2023-11-176

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

D' autoriser le paiement de la délégation de pouvoir pour les dépenses réalisés.

ADOPTÉ POUR 6

4.2.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

L'inspecteur en voirie ne présente pas de demande d'autorisation de dépenses aux membres du conseil pour le mois de novembre 2023.

4.3 RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Madame Claudine Tremblay, greffière-trésorière, fait son rapport mensuel au conseil

4.3.1 RAPPORT ACTIVITÉ DE FONCTIONNEMENT – DÉPÔT

La directrice dépose au conseil un rapport de fonctionnement en date du 31 octobre 2023.

4.3.2 RAPPORT ÉTATS COMPARATIFS – DÉPÔT

La directrice dépose au conseil un rapport des états comparatifs en date du 31 octobre 2023.

5. CORRESPONDANCE

5.1 SÉANCE DE CONSEIL 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipale du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Rés. 2023-11-177 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le lundi et qui **débuteront à 19h30**:

15 janvier	8 juillet
5 février	5 août
4 mars	9 septembre
8 avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

ADOPTÉ POUR 6

5.2 CHEMIN HIVER FERMETURE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de fermer temporairement certains chemins à la circulation automobile durant la saison d'hiver ;

Rés. 2023-11-178 **IL EST PROPOSÉ PAR** Gilbert Ferland
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE fermer les chemins suivants à la circulation automobile durant la saison d'hiver 2023-2024:

Chemin Martin : sur toute la longueur
Chemin Christiensen : sur toute la longueur
Chemin Cassville ouest : entre l'adresse civique 50 et l'autoroute 55.

ADOPTÉ POUR 6

5.3 HOTEL DE VILLE – FERMETURE PERIODE DES FETES

Rés. 2023-11-179 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

DE fermer le bureau municipal à partir du 22 décembre jusqu'au 7 janvier 2024 inclusivement.

ADOPTÉ POUR 6

5.4 PRÉPARATION BUDGET – CALENDRIER DES RENCONTRES

Des rencontres de travail pour le budget 2024 sont prévues :

16 novembre : Budget voirie :

23 novembre à 19 h : Budget global (dépenses) :

4 décembre à 18h30 : Budget global

13 décembre à 19h00 : Adoption du budget 2024

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse Pamela B. Steen report son rapport à la séance de décembre.

6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland fait son rapport.

6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre fait son rapport.

6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE

Le conseiller Mathieu Laliberté fait son rapport.

6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

La conseillère Nancy Picard fait son rapport.

6.7 RAPPORT COMITÉ LOISIRS

La conseillère Nancy Picard fait son rapport.

6.8 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche n'a rien à signaler.

7. PRÉSENTATION DES COMPTES

7.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR - GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La greffière-trésorière présente au conseil les dépenses effectuées en octobre 2023 dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

PBME inc

546,14 \$

Municipalité de Stanstead-Est

Traditions	212,19 \$
G. Simard (Frais de déplacements)	98.04 \$
C. Tremblay (Remboursement produits nettoyage)	47,88 \$

Rés. 2023-11-180

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D' approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par la secrétaire-trésorière dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

ADOPTÉ POUR 6

7.2 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière dépose la liste des comptes déjà payés, en octobre 2023, d'un montant total de 83 871,90 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer en novembre 2023, d'un montant total de 150 746,00 \$;

Rés. 2023-11-181

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

ADOPTÉ POUR 6

8. DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 POLITIQUE SALARIALE - INDEXATION

CONSIDÉRANT que le conseil suggère que l'indexation salariale annuel consentie le 1er janvier de chaque exercice soit intégré dans la Politique salariale adoptée en décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que cette indexation soit établie selon l'IPC de la Banque du Canada, soit une moyenne des 12 mois précédant, de septembre à août, et qu' il ne peut être moins de 1% ;

Rés. 2023-11-182

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Daniel Laflèche
ET RÉSOLU

D' intégrer dans la Politique salariale en vigueur et adoptée en décembre 2020 l'indexation salariale annuelle ;

QUE celle-ci sera établie selon l'IPC de la Banque du Canada, soit une moyenne des 12 mois précédant, de septembre à août, et qu'elle ne peut être moins de 1%.

ADOPTÉ POUR 6

8.2 ACCUEIL PARC - INSTALLATION SEPTIQUE
SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité a lancé un appel à soumissionner par invitation pour la réalisation d'une installation septique pour le futur bloc sanitaire du parc municipal Chutes-Burroughs ;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires sont :

Plantation Francoeur inc.	24 503.15 \$, taxes non incluses
Excavation Daniel Roy	26 850,00 \$, taxes non incluses;
Le groupe Expert Drains	56 220,19 \$, taxes non incluses

CONSIDÉRANT que les 3 soumissions sont conformes ;

Rés. 2023-11-183

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Rock Simard
ET RÉSOLU

D' accorder au plus bas soumissionnaire Plantation Francoeur inc. le contrat de réalisation de l'installation septique pour le futur bloc sanitaire du parc municipal Chutes-Burroughs, pour un montant total de 28 172,50 \$, taxes incluses.

QUE les travaux devront être réalisés et terminée le 31 novembre 2023.

ADOPTÉ POUR 6

8.3 ENTENTE CULTURELLE 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adhéré à l'entente culturelle de la MRC de Coaticook couvrant les années 2021 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que cette entente couvre certains frais des projet suivants : Étude archéologique et Mise en valeur de la centrale électrique ;

CONSIDÉRANT que la répartition du financement du projet Mise en valeur de la centrale électrique amorcé par la Camaraderie incluant : Concept et recherches, Design préliminaire, Design final, Plans et devis pour fabrication - fichiers finaux impression est d'un montant de 29 161 \$ et répartie comme suit :

MCC	14 581 \$
MRC	1 004 \$
STAE	13 576 \$;

CONSIDÉRANT que le budget pour terminer l'élaboration du concept la répartition du financement pour le projet Mise en valeur de la centrale électrique ;

Rés. 2023-11-184

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal confirme la participation financière d'un montant de 13 576 \$ pour la finalisation du concept de Mise en valeur de la centrale électrique accepté

ADOPTÉ POUR 6

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adhéré au projet de Rivière Niger élaboré par le secteur culturel de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la part contribution municipale 2024 pour terminer le projet s'élève à 1 446 \$;

Rés. 2023-11-185

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Picard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal confirme la participation financière 2024 de 1 446 \$ pour la finalisation du projet de Rivière Niger.

ADOPTÉ POUR 6

CONSIDÉRANT que la Municipalité a participé à l'élaboration de divers projets culturels au cours des deux dernières années ;

CONSIDÉRANT que pour démontrer la volonté municipale a animer par ces projets et le futur espace culturel que sera la centrale ;

CONSIDÉRANT que l'agente culturelle de la MRC et la directrice générale croit qu'un budget 1000. \$ maximum pourraient servir à la réalisation d'au moins 4 activités en 2024 ;

Rés. 2023-11-186

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accorde 1 000 \$ dans le budget 2024 pour l'animation culturelle municipale entourant des divers projets culturels au cours.

ADOPTÉ POUR 6

8.4 ÉQUILIBRATION RÔLE 2025-26-27 – OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT que l'évaluateur dépose une offre d'équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT que cette offre est basée sur une analyse mettant en lumière que l'écart entre les catégories résidentielle et agricole s'il y a reconduction du rôle actuel sans rééquilibrage ;

CONSIDÉRANT les avantages d'un rôle équilibré ;

Rés. 2023-11-187

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

QUE par souci d'équité, de continuité et de stabilité le conseil accepte l'offre d'équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour le période de 2025-2026-2027, sur une base d'honoraires de 29,52 \$ par matricule, totalisant de 17 092,08 \$, taxes en sus, pour 579 dossiers ;

Municipalité de Stanstead-Est

QUE les paiements soient échelonnés sur deux exercices financiers et répartis comme suit :

- Deux versements en 2024 :
 - 5 600\$, taxes en sus, le 1^{er} avril
 - 5 600\$, taxes en sus, le 1^{er} juillet 2020 ;
- Un versement en 2025, le 1^{er} février 2025, représentant le solde réel calculé à la suite du dépôt du rôle en considérant le nombre réel de dossiers déposés, et évalué à ce jour à 5892,08 \$

ADOPTÉ POUR 6

8.5 POMPE – ACHAT

CONSIDÉRANT que le puits pour le futur bloc sanitaire du parc municipal Chutes-Burroughs réalisé par Géopros est terminé ;

CONSIDÉRANT que l'offre de service prévoyait l'achat d'une pompe chez le sous-traitant AQUA-PRO Électrique inc d'un montant 5 236,76 \$, taxes non incluses ;

Rés. 2023-11-188

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Stanstead-Est approuve l'achat de la pompe qui servira au futur bloc sanitaire du parc municipal Chutes-Burroughs d'un montant total de 6020,97 \$;

QU' un acompte de 2 252,17 \$ taxes incluses, sera versé immédiatement, pour livraison.

QUE cette acquisition fera partie intégrante du seuil de la TECQ 2021-2023 à titre d'installation municipale.

ADOPTÉ POUR 6

8.6 BÂTIMENTS MUNICIPAUX – SOUMISSIONS DÉNEIGEMENT 2023/2024

CONSIDÉRANT que monsieur Malcolm Wallis présente une soumission pour le déneigement :

- du stationnement de l'hôtel de ville, pour l'hiver 2023/2024, pour un montant de 1 150 \$ avant taxes, et un supplément de 50 \$ avant taxes, pour chaque sablage effectué ;
- de l'accès à l'ancienne centrale d'Hydro, pour l'hiver 2023/2024, pour un montant de 1 650 \$ avant taxes, et un supplément de 50 \$ avant taxes, pour chaque sablage effectué ;

Rés. 2023-11-189

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté

QUE la municipalité accorde à monsieur Malcolm Wallis le contrat de déneigement pour l'hiver suivant : du stationnement de l'hôtel de ville, pour l'hiver 2023/2024, de la première à la dernière neige, pour un montant total de 1322,21 \$, taxes

Municipalité de Stanstead-Est

incluses, payable en deux versements de 661,11 \$, les 1^{er} décembre 2023 et 1^{er} février 2024 ;

DE l'accès à l'ancienne centrale d'Hydro, pour l'hiver 2022/2023, de la première à la dernière neige pour un montant total de 1897,09\$, taxes incluses, payable en deux versements de 948,54 \$, les 1^{er} décembre 2023 et 1^{er} février 2024;

QUE le supplément de sablage, à 50 \$/ unité, taxes non-comprises, sera effectué sur demande seulement, et payable à la fin du contrat sur présentation de facture de l'entrepreneur.

ADOPTÉE POUR 6

8.7 PARTY DE NOËL

CONSIDÉRANT qu'un souper de Noël pour les employés municipaux et les membres du conseil et leurs conjoint(e)s aura lieu ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook propose un souper de Noël le 1^{er} décembre 2023, au sous-sol de l'Église de Compton, pour un montant de 70 \$ taxes incluses /personnes ;

CONSIDÉRANT que la Party de Noël pour employés et élus prévu pour 2022 n'a pas eu lieu ;

CONSIDÉRANT les difficultés associées à l'organisation d'un tel événement ;

Rés. 2023-11-190

IL EST PROPOSÉ PAR Rock Simard
APPUYÉ PAR Gilbert Ferland
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise :

- L'achat de 8 places au souper de Noël de la MRC de Coaticook ;
- Un montant d'environ 45 \$ / personnes, taxes nettes pour party de Noël des employés et élus

QUE la participation des conjoints au party de la MRC seront remboursés par l'élu.

ADOPTÉ POUR 6

8.8 VILLE DE STANSTEAD - ENTENTE PATINAGE LIBRE

CONSIDÉRANT que ville de Stanstead-Est propose à la Municipalité l'accès pour sa population à 38h de patin libre à l'aréna Pat Burn durant saison 2023-2024 en échange d'une contribution financière de 1000,40 \$;

Rés. 2023-10-191

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Nancy Picard
ET RÉSOLU

D' approuver la contribution financière municipale d'un montant total de 1000,40 \$ pour 38h de patin libre à l'aréna Pat Burn durant saison 2023-2024.

ADOPTÉ POUR 6

8.9 LÉGION ROYALE CANADIENNE – DON

CONSIDÉRANT la participation annuelle de la municipalité à la cérémonie de commémoration du Jour du souvenir ;

Rés. 2022-11-192

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE faire un don de 60 \$ à la Légion royale Canadienne en soutien à l'équipe de bénévoles qui en assume l'organisation chaque année.

ADOPTÉ POUR 6

8.10 FVMV-03 – DEMANDE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2023-04-053 ;

CONSIDÉRANT que la MRC a jugé la demande au FVMV volet lutte aux changements climatiques non recevable mais serait admissible dans un projet plus large de mise en valeur du parc dans l'enveloppe locale de FVMV ;

CONSIDÉRANT qu'il reste 18 000. \$ de disponible dans cette enveloppe locale ;

CONSIDÉRANT que dans cette enveloppe locale, les dépenses peuvent être financé jusqu'à concurrence de 70 % du projet global ;

CONSIDÉRANT qu'il faut déposer une demande au FVMV avant le transfert de ces fonds dans l'enveloppe régionale ;

Rés. 2023-11-193

IL EST PROPOSÉ PAR Daniel Laflèche
APPUYÉ PAR Mathieu Laliberté
ET RÉSOLU

D' autoriser la directrice générale, à déposer une demande dans l'enveloppe locale du FVMV de la MRC de Coaticook pour un montant global d'environ 23 000 \$.

ADOPTÉ POUR 6

8.11 CENTRAIDE - DEMANDE APPUI FINANCIER

La municipalité ne participera pas à la collecte de fonds Centraide 2023.

9. AVIS DE MOTION

9.1 AVIS MOTION – RÈGLEMENT 2023-06

**AVIS
MOTION**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Marie Lefebvre qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, le règlement 2023-06 concernant l'imposition d'un droit supplétif dans le cas de transferts d'immeubles exonérés de droit de mutation.

10. RÈGLEMENT

11. DIVERS

11.1 ANIMAUX DE FERME EN LIBERTÉ

Un citoyen signale la présence récurrente d'animaux de fermes en liberté hors de la propriété du propriétaire et causant des dommages dans les voisinages. La situation sera signalée à la SQ afin que soit appliqué le règlement 2021-02 sur les animaux.

11.2 MTQ- SIGNALEMENT INTERSECTION DANGEREUSE

Un citoyen signale la dangerosité de l'intersection de la route 143 et du chemin Gulf causé par la présence de branches qui obstrue la visibilité. Une requête sera formulée auprès du MTQ afin de corriger cette situation.

12. PÉRIODE DE QUESTION

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 2023-11-194

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

DE lever la séance, il est 21h30.

ADOPTÉ POUR 6

Claudine Tremblay
Greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST**

Lors d’une séance extraordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2023, à 17h00, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élus suivants :

Madame: Nancy Picard
Messieurs : Gilbert Ferland
Rock Simard
Mathieu Laliberté
Jean-Marie Lefebvre

Les conseillers Daniel Laflèche est absent.

Claudine Tremblay, greffière-trésorière est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 17h00.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR DU 7 NOVEMBRE 2023

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l’ordre du jour du 7 novembre 2023
- 3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 207 900\$
- 4. Offre de financement du règlement 2023-04
- 6. Période de questions
- 7. Levée de la séance extraordinaire

Rés. 2023-11-195 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU

D’ adopter l’ordre du jour du 7 novembre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ POUR 5

**3. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE
ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS
AU MONTANT DE 207 900\$**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Stanstead-Est souhaite emprunter par billets pour un montant total de 207 900 \$ qui sera réalisé le 15 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2023-04	207 900 \$

ATTENDU QU’ il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence ;

Rés. 2023-11-196

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Picard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 novembre 2023;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	37 000 \$	
2025.	39 100 \$	
2026.	41 400 \$	
2027.	43 900 \$	
2028.	46 500 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE POUR 5

4. OFFRE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT 2023-04
OFFRE DE FINANCEMENT- SOUMISSIONS POUR
L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	7 novembre 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 novembre 2023
	207 900 \$		

Montant :

ATTENDU QUE

la Municipalité de Stanstead-Est a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 novembre 2023, au montant de 207 900 \$;

ATTENDU QU'

à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les

Municipalité de Stanstead-Est

ville (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

37 000 \$	5,45000 %	2024
39 100 \$	5,30000 %	2025
41 400 \$	5,30000 %	2026
43 900 \$	5,30000 %	2027
46 500 \$	5,30000 %	2028

Prix : 98,59500 Coût réel : 5,81753 % 2 2 –

2- CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG

37 000 \$	5,87000 %	2024
39 100 \$	5,87000 %	2025
41 400 \$	5,87000 %	2026
43 900 \$	5,87000 %	2027
46 500 \$	5,87000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,87000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Rés. 2023-11-197 **IL EST PROPOSÉ PAR** Nancy Picard
APPUYÉ PAR Jean-Marie Lefebvre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE** la Municipalité de Stanstead-Est accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2023 au montant de 207 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2023-04. Ces billets sont émis au prix de 98,59500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

- ADOPTÉE POUR 5**
- 5. PÉRIODE DE QUESTION**
- 6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Rés. 2023-11-198 **IL EST PROPOSÉ PAR** Mathieu Laliberté

Municipalité de Stanstead-Est

**APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU**

Jean-Marie Lefebvre

DE lever la séance, il est 17h25.

ADOPTÉ POUR 5

Claudine Tremblay
Greffière-trésorière

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Pamela B. Steen
Mairesse